

Il s'agirait donc, en premier lieu, d'établir une période de base. D'aucuns estiment que ce serait chose difficile. La Fédération canadienne de l'agriculture a offert d'aider le Gouvernement à la déterminer. La période choisie devrait non seulement assurer aux cultivateurs leur juste part du revenu national, mais établir un rapport équitable entre les prix des divers produits agricoles. Une fois déterminée la période de base, il serait assez facile de fixer le prix de tout produit agricole. Par exemple, supposé que le prix du blé, durant la période de base, ait été de \$1.50, que l'indice du prix des articles qu'achète le cultivateur soit de 175, et l'indice de ceux qu'il vend, de 165; il suffirait pour établir la parité de multiplier \$1.50 par la fraction 175 sur 165, ce qui donnerait un produit de \$1.59. Ce serait là, le prix de parité du blé. De la même manière, nous pourrions établir le prix de parité de tout produit agricole. Le gouvernement n'a pas encore tenté d'établir une période de base. Jusqu'à ce qu'il prenne le temps voulu et se donne la peine de le faire, il y aura bien du mécontentement dans le pays sur la question des prix agricoles.

Je dirai maintenant quelques mots sur le paiement final aux termes du plan syndical de cinq ans. Il me semble que les cultivateurs sont parfaitement fondés de demander qu'une forte proportion des pertes encourues à la suite de l'accord sur le blé avec la Grande-Bretagne et des subventions aux consommateurs du pays, soient compensées à même le revenu général du gouvernement. Le syndicat du blé de l'Alberta a proposé que ce paiement fût de 25 cents le boisseau. N'oublions pas que, même si ce versement de 25 cents s'opère, les cultivateurs auront à subir encore une perte d'environ 50 p. 100. Voilà tout ce que représente pour eux ce paiement de 25 cents par boisseau. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et d'autres ont déclaré que le paiement provisoire de 20 cents le boisseau sur la récolte de 1950 contribue à atténuer les difficultés que peuvent avoir les agriculteurs à faire honneur à leurs obligations actuelles. Ce n'est que partiellement vrai. Il est incontestable que cela aide le cultivateur qui a pu vendre sa récolte. Mais il ne faut pas oublier que bien des agriculteurs qui ont cultivé en 1950 ont encore leurs cultures sous la neige. Dans la circonscription que je représente, je dirai qu'au moins 50 p. 100 des récoltes, à l'est de la ligne Hanna, sont encore sous la neige, et ce chiffre est modéré. On n'aide aucunement les cultivateurs en leur versant un paiement provisoire de 20c. le boisseau à l'égard d'une récolte qui n'est pas encore battue. D'autres cultivateurs ont pu battre leur récolte, mais ils sont incapables de la vendre, parce que les éleveurs

sont remplis. Certains fonctionnaires albertains m'ont dit que la plus forte partie du blé a été transportée par les wagons du National-Canadien, mais qu'il y a encore congestion sur le réseau principal du Pacifique-Canadien en Alberta. Ces cultivateurs sont aux prises avec de graves difficultés. Non seulement ils n'ont pu vendre leur blé, mais ils risquent encore de perdre leurs récoltes, que l'humidité fera pourrir à moins qu'on ne les transporte prochainement. Le Gouvernement devrait accroître sans retard les installations de séchage, car les cultivateurs doivent souvent écouler leurs céréales à l'état dur ou humide.

Il est grand temps de mettre fin au programme quinquennal de mise en commun. J'ai entendu le ministre du Commerce (M. Howe) lorsqu'il s'est adressé aux cultivateurs syndiqués de l'Alberta, en décembre dernier à Calgary. Il a donné l'impression bien nette que le dernier versement serait effectué en janvier. Il n'a fait miroiter aucun espoir aux yeux des cultivateurs quant au montant de ce versement, mais ceux-ci ont certes eu l'impression qu'ils toucheraient l'argent au tout début de l'année.

Puis, en janvier, le ministre de l'Agriculture, s'adressant au congrès de la Fédération canadienne des agriculteurs, a fort embrouillé les choses. Le premier ministre (M. St-Laurent), a-t-il affirmé, essayait, au cours d'entretiens avec M. Atlee, d'obtenir plus d'argent sous l'empire de la disposition conditionnelle. Maintenant, tout dépendait de la décision de M. Atlee de l'accord britannique sur le blé. Le ministre ignorait quand ce personnage se prononcerait mais c'est ce qu'il fallait attendre avant d'effectuer un paiement final à même le programme quinquennal de mise en commun. C'était peu satisfaisant. Mais aujourd'hui j'ai été fort heureux d'entendre le ministre du Commerce déclarer qu'il déploierait tous ses efforts en vue d'obtenir que les paiements soient effectués avant les semailles du printemps.

Je m'arrête aussi au prix du blé. Les députés se le rappellent, nous avons signé à l'égard du blé un accord que la Chambre a approuvé. A cette époque, j'ai signalé qu'il était dangereux de se mêler de prédire le prix du blé ou de quelque autre denrée. J'ai souligné qu'il était facile d'établir un prix équitable pour l'année courante mais que, lorsqu'il s'agissait de le déterminer pour deux, trois ou quatre ans, tout se réduisait à des conjectures, domaine où le Gouvernement risquait de se tromper comme il l'avait fait à l'occasion de l'accord anglo-canadien visant le blé. A ce moment-là, j'ai donc conseillé à la Chambre de ne pas adopter le programme énoncé dans l'accord international concernant le blé, mais d'établir d'abord pour l'année